

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2544

présenté par

M. Turquois, M. Fesneau, M. Bolo, M. Ramos, M. Mathiasin, Mme Deprez-Audebert, M. Lagleize
et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« disponibles »,

insérer les mots :

« , notamment ceux diffusés ou élaborés par les organisations interprofessionnelles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un des objectifs du projet de loi est d'inverser l'initiative de la proposition de contrat et de partir dorénavant d'un contrat et donc d'un prix proposé par la production.

Afin de valoriser le travail mené par les organisations interprofessionnelles, au plus près des réalités des filières, il est proposé de rappeler aux parties la possibilité d'utiliser les indicateurs diffusés ou élaborés par ces organisations.